

XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N° 65

**RESOLUTION
SUR LE SUIVI DE LA DÉCLARATION DE BAMAKO**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet, sur proposition de la commission politique,

RAPPELANT sa recommandation sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako adoptée lors de la Session de Québec, en juillet 2001, dans laquelle l'Assemblée parlementaire de la Francophonie se félicitait de son adoption, le 3 novembre 2000, par les Ministres et Chefs de délégation des États et gouvernements des pays ayant le français en partage, réunis lors du *Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone* ;

CONSIDÉRANT qu'avec cette Déclaration qui place le respect de l'Etat de droit, de la démocratie, des droits de l'Homme et des libertés individuelles au centre de son action politique, la Francophonie s'est dotée d'un projet politique d'une portée considérable permettant de promouvoir la démocratie et d'agir en cas de crise ;

CONSIDÉRANT que la crédibilité de la démarche politique de la Francophonie et de son image sur la scène internationale dépend du respect des engagements souscrits dans la Déclaration de Bamako ;

DEMANDE que soit effectuée une évaluation interne, externe ou indépendante de l'Observatoire de la démocratie des droits et des libertés dans l'espace francophone, et que cette évaluation soit transmise formellement à l'APF lors de la prochaine réunion de la commission politique.